Décisions prises lors de la séance ordinaire du Comité fédératif du 6 avril 2019 à Berne

Lors de sa dernière séance, les décisions suivantes ont été prises :

Assemblée des délégués 2019 - Le Comité fédératif s'est penché sur la préparation de l'Assemblée des délégués du 8 juin 2019 à Berne. il a approuvé les divers rapports et documents, ainsi que la stratégie pour la période 2020 - 2023 qui seront transmis aux délégués.

Le Comité fédératif approuve l’accord de collaboration entre les organisations du domaine du handicap visuel (FSA, UCBA, USA et CAB) pendant la période de négociations juin-décembre 2019 avec l’OFAS. Cet accord porte sur la période du 1er juin 2019 jusqu'à la conclusion d’un contrat pour l’octroi d’aides financières (CAF) entre l’Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et l’Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBA), vraisemblablement en décembre 2019.

Conformément à cet accord, les organisations adhérentes du domaine du handicap de la vue renoncent à mener leurs propres négociations. Elles délèguent la prise de décision pendant le processus à une délégation composée de représentants des organisations du domaine du handicap de la vue citées précédemment et contractantes selon l’article 74 de la loi sur l'assurance-invalidité (LAI). L’adhésion à cet accord n’oblige cependant pas la FSA à conclure ensuite un contrat de sous-traitance avec UCBA et à adhérer à la société des sous-traitants dans le domaine du handicap de la vue. Chaque organisation décidera de manière autonome en décembre 2019 de la suite de la procédure.

Le Comité fédératif a pris connaissance avec une grande satisfaction du rapport sur l’avancement de la mise en œuvre des business plans des Centre de formation et de rencontres (CFR). Il remercie et félicite l’ensemble des collaborateurs des CFR et le responsable du département d'avoir réalisé de gros effort pour diminuer les coûts de ces centres et atteint les objectifs fixés d'un commun accord avec les intéressés.

Berne, 12.04.2019/KM/RK